

Règlement pour les stages

La réglementation actuelle a pour but de donner un cadre uniforme à tous les stages sur la manière dont les stagiaires ou les parties intéressées peuvent être initiés à l'activité pratique dans le domaine de la psychologie de la circulation. Les stagiaires ne devraient pas être utilisés comme une main-d'œuvre bon marché, mais pouvoir acquérir une expérience pratique dans un cadre «protégé».

Le stage devrait permettre aux stagiaires (étudiants) d'avoir un aperçu de la pratique professionnelle de la psychologie de la circulation et de se familiariser avec cette pratique professionnelle. Les stagiaires peuvent accomplir des tâches de manière indépendante durant le stage et seront accompagnés, formés et soutenus.

Directives

D'une manière générale

- Un stage est limité dans le temps, généralement un maximum de six mois.
- La rémunération du stage devrait être appropriée.

Domaine Diagnostic

Dans le domaine du diagnostic, les étudiants sans Bachelor ne peuvent qu'assister en tant que stagiaire (présence lors de l'évaluation, prise en charge de tâches simples, par exemple administratives).

Les étudiants titulaires d'un Bachelor peuvent en sus participer à l'expertise sous supervision (par exemple, préparer des dossiers, effectuer l'anamnèse, donner des instructions et analyser des tests). Des entretiens peuvent être réalisés en présence d'un titulaire de titre spécialisé (Psychologue spécialiste en psychologie de la circulation FSP ou SPC).

Domaine Thérapie

La condition préalable pour un stage en thérapie de la circulation sous la direction d'un/e thérapeute de la circulation accrédité SPC est un Master en psychologie (ou équivalent) avec en sus une formation débutée en psychothérapie. Afin de pouvoir effectuer des séances de thérapie de la circulation sous supervision, au moins 25% des heures de formation requises (connaissances et compétences) et 25% des heures d'expérience personnelle sont nécessaires.